



## Délibération

### du Bureau syndical

### Séance du 28 mars 2025

### Conventions pour stations météo à Tréflez et Plomeur

Nombre de membres en exercice	: 14
Nombre de membres présents	: 08
Nombre de pouvoirs	: 03
Nombre de votants	: 11

Le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, à neuf heures trente, le bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le vingt-et-un mars deux mille vingt-cinq s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

#### Etaient présents :

##### **Secteur d'ABERS/IROISE :**

- Antoine COROLLEUR (Plourin) reçu pouvoir de Thomas FEREC
- Roger TALARMAIN (Plouguin) reçu pouvoir de François HAMON

##### **Secteur du CAP SIZUN :**

- René SOUBEN (Mahalon)

##### **Secteur de CROZON-CHATEAULIN :**

- Xavier BOREL (Le Faou)

##### **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :**

- Jean-Yves QUERE (Ploudaniel)

##### **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :**

- Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay) reçu pouvoir de Marie-José TOULLEC
- Jacques RANNOU (Rosporden)

##### **Collège des EPCI :**

- Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes)

▪ **Services du SDEF :** Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique

**Excusés :** Secteur du CENTRE : Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Secteur de MORLAIX : François HAMON (Saint-Martin-des-Champs), Secteur du PAYS BIGOUDEN : Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé), Secteur de QUIMPER : Hervé HERRY (Ergué-Gabéric), Thomas FEREC (Briec), Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU : Marie-José TOULLEC (Bannalec)

**Est élu secrétaire de séance :** Roger TALARMAIN

□ □ □ □

## **Conventions pour stations météo à Tréfleze et Plomeur** **Délibération B2025-03**

Dans le cadre du FACE, un appel à projet « plan de relance » avait été lancé sur le sujet de la résilience des réseaux. Le SDEF avait proposé d'expérimenter l'installation de capteurs environnementaux sur deux territoires : la Communauté de communes du pays bigouden Sud et Haut Léon Communauté. Le déploiement de ce type de capteurs de mesure des paramètres météorologiques et environnementaux vise à disposer d'un dispositif de suivi et d'alerte pour pouvoir anticiper les situations à risques lors d'événements climatiques exceptionnels. Pour le SDEF cela peut permettre d'adapter les réseaux électriques et d'éclairage public. Pour les EPCI, partenaires, cela rejoint également la compétence de gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de la protection contre les inondations (GEMAPI).

Sur ces deux territoires, le réseau LoRa est désormais opérationnel. Des échanges avec les services communautaires en charge de la mise en œuvre de la GEMAPI a permis de retenir deux sites (un sur chaque territoire) favorables pour l'installation d'une station météorologique.

- ⇒ Salle multifonctions de Plomeur,
- ⇒ Salle omnisport de Tréfleze.

Comme pour l'installation de passerelles radio LoRa ou de tout équipement sur des bâtiments publics, une convention d'occupation temporaire est nécessaire.

Le Bureau, après avoir délibéré à l'unanimité :

- délègue au Président la signature des conventions d'occupation temporaire préparées dans le cadre de l'installation de capteurs environnementaux de type station météorologique ou tout type de capteurs de mesure de données environnementales (capteurs de crue, capteurs de mesure du niveau marin, capteurs de mesure de qualité de l'air extérieur etc) ;
- donne délégation au Président du SDEF pour négocier lesdites conventions avec les propriétaires des bâtiments accueillant ce type d'équipements de mesure et capteurs ;
- donne un avis favorable sur les deux sites présentés précédemment et autoriser le président à signer les conventions correspondantes.

**Le 25 avril 2025**

**Le Président du SDEF**  
**Antoine COROLLEUR**

**Le secrétaire de séance**  
**Roger TALARMAIN**

